Environnement Canada Environment Canada

Compte rendu national – Inventaire national des rejets de polluants

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie

Canada

105-03536/

Bureaux régionaux de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et Administration centrale

Administration centrale
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Place Vincent Massey, 9e étage
351, boulevard St-Joseph
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-1656
Téléc. : (819) 994-3266
Courriel : INRP@ec.gc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Queen Square, 16e étage
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-4482 / 426-4805 / 426-5037
Téléc. : (902) 490-0722
Courriel : NPRI_ATL@ec.gc.ca

Québec
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
105, rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2E7
Tél. : (514) 283-7303 / 283-0248 / 496-1832
Téléc. : (514) 496-6982
Courriel : INRP_QC@ec.gc.ca

Ontario
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
4905, rue Dufferin, 2e étage
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-5955 / (416) 739-5894
Téléc. : (416) 739-4326
Courriel : NPRI_ONTARIO@ec.gc.ca

INRP/MEO, régl. 127
Centre conjoint d'assistance technique
Tél. : (416) 739-4707

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Twin Atria no 2, pièce 200
4999, 98e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
Tél. : (780) 951-8989
Téléc. : (780) 951-8808 / 495-2615
Courriel : NPRI_PNR@ec.gc.ca

Colombie-Britannique et Yukon
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
401, rue Burrard, bureau 201
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3S5
Tél. : (604) 666-3221 / 666-3890 / 666-9864
Téléc. : (604) 666-6800
Courriel : NPRI_PYR@ec.gc.ca

Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
91782, Autoroute de l'Alaska
Whitehorse (Yukon)
Y1A 5B7
Tél. : (867) 667-3402
Téléc. : (867) 667-7962
Courriel : NPRI_YK@ec.gc.ca

Centre de soutien informatique de l'INRP
Tél. : (819) 994-1672
Courriel : nprihelpdesk@ec.gc.ca

ISBN 0-662-76952-X
Catalogue No. En49-16/5-2002F

Compte rendu national – 2002

Inventaire national des rejets de polluants

Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Table des matières

1 Introduction 1

2 Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie en 2002 2

3 Polluants de l'INRP transférés hors site en plus grandes quantités pour recyclage et récupération d'énergie en 2002 3

4 Secteurs industriels ayant transféré hors site les plus grandes quantités de polluants de l'INRP pour recyclage et récupération d'énergie en 2002 6

5 Références et bibliographie 10

5.1 Publications gouvernementales 10

5.2 Sites Internet sur les substances 11

5.2.1 Environnement Canada 11

5.2.2 Santé Canada 11

5.2.3 Liens internationaux 11

5.3 Autres sources d'information 12

Annexe A : Aperçu de l'INRP 13

Annexe B : Éléments de données détaillés faisant l'objet d'une déclaration à l'INRP 16

1. Introduction

L'Inventaire national des rejets polluants (INRP) est au cœur des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour contrôler les substances toxiques. Il s'agit d'un inventaire légiféré des rejets de polluants dans l'environnement. L'INRP a été créé en 1992 afin que les Canadiens puissent obtenir des renseignements sur les rejets de polluants produits par des installations de leur collectivité, y compris sur les rejets dans l'air, l'eau, le sol, sur l'injection souterraine et les quantités envoyées à d'autres installations afin qu'elles soient éliminées, traitées ou recyclées, de même que sur la récupération de l'énergie. L'INRP est un programme qui évolue constamment. Depuis sa création, de nouvelles substances ont été ajoutées et d'autres retirées, les seuils de déclaration des substances ont été modifiés et la portée de l'Inventaire a été étendue afin de recueillir des données sur les activités de recyclage et de prévention de la pollution. On prévoit apporter d'autres modifications à l'Inventaire au cours des années à venir. Veuillez consulter l'**Annexe A** pour des informations sur :

- les nouveautés à l'INRP en 2002;
- la liste des substances de l'INRP pour 2002;
- la série des comptes rendus nationaux pour 2002;
- les nouveaux groupes pour les rejets et les transferts.

Pour les définitions portant sur les rejets, les éliminations et les transferts, voir l'**Annexe B**.

En 2002, les principaux contaminants atmosphériques (PCA) ont été intégrés pour la première fois à l'INRP. Par conséquent, le nombre total de déclarations de substances présentées à l'INRP en 2002 a presque doublé par rapport à l'année précédente. Afin de permettre une comparaison entre les données recueillies en 2002 par l'INRP et celles fournies en 2001, les renseignements de 2002 portant sur les PCA font l'objet d'un résumé distinct. Ainsi, toutes les données relatives à des substances qui ne sont pas des PCA et qui ont été recueillies en 2002 seront appelées « polluants de l'INRP ». Les mesures prises pour séparer les données relatives à des substances qui sont des PCA de celles portant sur des substances de l'INRP qui ne sont pas des PCA sont les suivantes :

- les renseignements liés aux PCA ne concernent que les rejets dans l'air tandis que les rejets d'autres polluants doivent être déclarés pour tous les milieux environnementaux (air, eau et sol), y compris les quantités destinées à l'élimination ou au recyclage;
- la séparation des déclarations permet une comparaison plus pertinente avec les données historiques de l'INRP;
- les renseignements de 2002 liés aux PCA qui proviennent de sources ponctuelles peuvent être présentés parallèlement à des informations historiques sur les sources étendues afin de permettre une analyse plus complète de l'ensemble des rejets.

Il existe relativement peu de PCA et ils ont toujours été considérés de manière distincte parce que chacun présente des risques pour l'environnement et la santé qui lui sont propres. Bien qu'il arrive parfois que les polluants de l'INRP soient regroupés dans le but de fournir un portrait des tendances, il n'est pas approprié d'ajouter les PCA aux autres polluants de l'INRP car bon nombre de ces derniers sont également des composés organiques volatils (COV), ce qui pourrait entraîner un double comptage. Pour plus d'information au sujet du double comptage, voir la **section 2.9** du *Compte rendu national 2002 – Exigences de déclaration*.

La liste complète des données portant sur les PCA et sur les substances autres que des PCA pour l'année de déclaration 2002 figure dans un tableau que l'on peut consulter sur le site Internet de l'INRP à l'adresse **www.ec.gc.ca/inrp**.

2. Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie en 2002

En 2002, 3 191 installations ont déclaré des rejets de polluants de l'INRP; parmi ces dernières, 1 012 ont fourni des données sur des transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie dont le volume total s'élevait à 1 235 268 tonnes. Ce chiffre représente une augmentation de 107 218 tonnes (9,5 %) par rapport à 2001. Les activités de recyclage et de récupération d'énergie hors site pour 2002 peuvent être réparties de la façon suivante (voir également le **tableau 2-1** et la **figure 2-1**) :

- autres activités de récupération, de réutilisation et de recyclage – 869 849 tonnes (70,4 % du total national);
- métaux et composés métalliques – 263 247 tonnes (21,3 %);
- acides ou bases – 62 803 tonnes (5,1 %);
- catalyseurs – 12 412 tonnes (1,0 %);
- solvants – 11 598 tonnes (0,9 %);
- récupération d'énergie – 8 923 tonnes (0,7 %);
- substances organiques – 3 437 tonnes (0,3 %);
- matières inorganiques – 2 199 tonnes (0,2 %);
- résidus de dépollution – 745 tonnes (0,1 %);
- huiles usées – 56 tonnes (<0,1 %).

Tableau 2–1

RÉSUMÉ NATIONAL DES TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE EN 2002

Quantités (tonnes)

Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie

	2001	2002	Variation 2002–2001	% de variation 2002–2001
Nombre total d'installations	873	1 012	139	15,9
Nombre de polluants différents déclarés	102	108	6	5,7
Nombre total de déclarations	2 569	3 087	518	20,2
Recyclage	1 118 247,7	1 226 344,9	108 097,2	9,7
Récupération d'énergie	9 801,9	8 922,9	-879,1	-8,9
Total des transferts pour recyclage et récupération d'énergie	1 128 049,6	1 235 267,8	107 218,1	9,5

***Remarque** : en raison de l'arrondissement des valeurs des quantités transférées, les totaux peuvent différer de la somme des valeurs individuelles indiquées.*

Figure 2–1

RÉSUMÉ NATIONAL DES TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE EN 2002

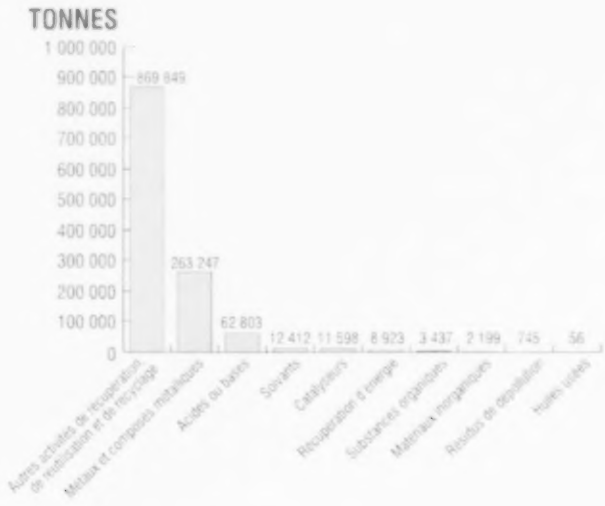

3. Polluants de l'INRP transférés hors site en plus grandes quantités pour recyclage et récupération d'énergie en 2002

En 2002, les six polluants suivants représentaient 94 % (1 160 664 tonnes) de tous les polluants transférés hors site pour recyclage et récupération d'énergie :

- sulfure d'hydrogène – 864 012 tonnes (69,9 % du total national);
- cuivre (et ses composés) – 105 647 tonnes (8,6 %);
- acide sulfurique – 75 219 tonnes (6,1 %);
- zinc (et ses composés) – 58 499 tonnes (4,7 %);
- plomb (et ses composés) – 32 935 tonnes (2,7 %);
- manganèse (et ses composés) – 24 352 tonnes (2,0 %).

La plupart des substances (863 985 tonnes) de sulfure d'hydrogène indiquée ci-dessus ont été attribuées à des transferts hors site pour recyclage effectués par des installations du secteur industriel des activités de soutien à l'extraction minière, de pétrole et de gaz. Les autres (27 tonnes) proviennent de trois autres secteurs différents. En 2001, ce secteur a déclaré des transferts de sulfure d'hydrogène hors site pour recyclage estimés à 900 794 tonnes. Ainsi, la quantité déclarée en 2002 représente une réduction de 36 782 tonnes (4,1 %).

Dans le cas de l'acide sulfurique, qui se classait au troisième rang au chapitre des quantités transférées hors site pour recyclage en 2002, on a noté une diminution estimée à 534 tonnes (0,7 %) par rapport à 2001. Le recyclage de l'acide sulfurique en 2002 peut être réparti de la façon suivante :

- 12,74 tonnes de transferts hors site pour recyclage – récupération de matières inorganiques, soit une augmentation estimée à 12,64 tonnes (99 %) par rapport à 2001;
- 11 457 tonnes de transferts hors site pour recyclage – récupération de catalyseurs, soit une augmentation de 1 009 tonnes (9,6 %) par rapport à 2001.

Il est important de noter que les augmentations et les réductions des transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie peuvent être attribuées à divers facteurs, notamment :

- les installations soumettant une première déclaration à l'INRP;
- les installations utilisant des méthodes d'estimation améliorées;
- les changements apportés aux infrastructures, aux procédés et aux opérations des installations;
- l'utilisation de techniques de prévention de la pollution.

Ces facteurs doivent toujours être pris en considération au moment d'utiliser des renseignements de l'INRP.

Tableau 3–1

LES 25 POLLUANTS DE L'INRP TRANSFÉRÉS HORS SITE EN PLUS GRANDES QUANTITÉS POUR RECYCLAGE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE EN 2002

		Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie (tonnes)				
N° de CAS	Polluant	Récupération d'énergie	Solvants	Substances organiques	Métaux	Matières inorganiques
7783-06-4	Sulfure d'hydrogène	0,00	0,00	26,64	0,00	0,00
S.O.	Cuivre (et ses composés)	0,02	0,01	0,00	105 466,46	20,81
7664-93-9	Acide sulfurique	0,00	0,00	0,00	151,16	12,74
S.O.	Zinc (et ses composés)	59,18	0,00	11,10	56 870,02	1 028,21
S.O.	Plomb (et ses composés)	46,34	0,00	0,00	32 648,96	7,73
S.O.	Manganèse (et ses composés)	2,20	0,00	14,40	23 242,53	382,74
S.O.	Chrome (et ses composés)	0,00	0,00	4,66	18 559,21	10,97
S.O.	Nickel (et ses composés)	0,60	0,00	5,85	16 122,74	2,49
7429-90-5	Aluminium (fumée ou poussière)	0,00	1,93	0,00	6 822,12	0,00
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	2 766,12	3 979,17	58,02	0,01	0,00
108-88-3	Toluène	2 271,67	2 784,85	42,81	0,05	0,00
78-93-3	Méthyléthylcétone	1 101,42	2 511,91	0,00	0,00	0,00
107-21-1	Éthyléneglycol	158,75	45,83	1 878,38	0,00	1,42
7647-01-0	Acide chlorhydrique	0,00	0,00	0,00	0,00	62,70
7440-62-2	Vanadium (sauf en alliage) et ses composés	0,00	0,00	0,00	532,47	136,69
67-56-1	Méthanol	646,18	238,87	2,58	0,00	0,00
1313-27-5	Trioxyde de molybdène	0,00	0,00	0,00	773,21	0,00
S.O.	Ammoniac (total)	0,00	0,00	85,78	157,88	343,01
74-85-1	Éthylène	0,00	0,00	781,44	0,00	0,00
67-63-0	Alcool isopropylique	268,01	381,23	9,21	0,00	0,00
108-10-1	Méthylisobutylcétone	161,25	429,23	0,00	0,01	0,00
100-41-4	Éthylbenzène	308,27	268,04	4,71	0,00	0,00
7789-75-5	Fluorure de calcium	0,00	0,00	0,00	0,00	91,93
108-95-2	Phénol (et ses sels)	0,00	0,00	315,30	0,00	0,00
S.O.	Arsenic (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	420,59	62,51

Acides ou bases	Catalyseurs	Résidus de dépollution	Huiles usées	Autres	Total 2002	Total 2001	Variation (2002-2001)	% de variation (2002-2001)
0,01	0,00	0,20	0,00	863 985,00	864 011,85	900 794,19	-36 782,34	-4,08
28,82	6,35	5,98	0,00	118,73	105 647,20	40 097,56	65 549,64	163,48
62 048,16	11 457,00	0,00	0,00	1 549,98	75 219,05	75 753,18	-534,13	-0,71
0,00	6,42	197,14	48,47	278,88	58 499,42	39 182,76	19 316,67	49,30
8,44	0,00	9,81	1,32	212,01	32 934,60	10 116,42	22 818,18	225,56
0,00	0,04	93,27	0,00	616,72	24 351,89	12 726,07	11 625,82	91,36
0,00	0,00	5,20	0,00	140,59	18 720,63	7 638,07	11 082,57	145,10
0,00	373,97	4,49	0,00	97,19	16 605,36	5 232,95	11 372,41	217,32
0,00	0,00	3,02	0,00	612,92	7 439,98	4 216,33	3 223,65	76,46
0,00	0,00	0,00	0,50	135,13	6 938,95	7 551,03	-612,08	-8,11
0,00	0,00	0,00	0,13	199,53	5 299,03	5 285,64	13,39	0,25
0,00	0,00	0,00	0,00	16,86	3 630,18	3 450,07	180,11	5,22
0,00	0,00	0,01	0,49	108,55	2 193,42	3 383,70	-1 190,28	-35,18
455,53	0,00	0,00	0,00	964,52	1 482,76	1 233,56	249,20	20,20
0,00	416,53	14,21	0,00	126,23	1 226,12	1 119,93	106,19	9,48
0,00	0,00	5,18	0,60	11,63	905,04	1 063,50	-158,46	14,91
0,00	55,32	0,00	0,00	0,03	828,56	571,40	257,17	45,00
0,00	14,42	148,72	0,00	71,60	821,41	1 170,83	-349,41	-29,84
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	781,44	0,00	781,44	S.O.
0,00	0,00	0,00	0,00	4,76	663,21	811,11	-147,90	-18,23
0,00	0,00	0,00	0,00	1,85	592,35	656,66	-64,32	-9,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,43	581,45	728,15	-146,70	-20,15
0,00	0,00	246,96	0,00	241,00	579,89	167,70	412,19	254,90
232,78	0,00	0,96	0,00	0,20	549,25	509,58	39,66	7,78
0,00	0,00	2,32	0,00	11,49	496,91	496,24	0,67	0,14

4. Secteurs industriels ayant transféré hors site les plus grandes quantités de polluants de l'INRP pour recyclage et récupération d'énergie en 2002

En 2002, les cinq secteurs industriels suivants ont déclaré les plus importants transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie, pour un total s'élevant à 1 092 184 tonnes (88,4 % du total national) (voir le **tableau 4-1**) :

- Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière – 864 087 tonnes (70 % du total national);
- Fabrication de pièces pour véhicules automobiles – 67 430 tonnes (5,5 %);
- Fabrication de produits du pétrole et du charbon – 67 177 tonnes (5,4 %);
- Production, transport et distribution d'électricité – 55 406 tonnes (4,5 %);
- Production et transformation de métaux non ferreux (à l'exclusion de l'aluminium) – 38 084 tonnes (3,1 %).

Tableau 4-1

SECTEURS INDUSTRIELS AYANT TRANSFÉRÉ HORS SITE LES PLUS GRANDES QUANTITÉS DE POLLUANTS DE L'INRP POUR RECYCLAGE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE EN 2002

		Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie (tonnes)				
N° de CAS	Polluant	Récupération d'énergie	Solvants	Substances organiques	Métaux	Matières inorganiques
1er rang SCIAN 2131 - Activités de soutien - Extraction minière, pétrolière et gazière						
47783-06-4	Sulfure d'hydrogène	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	0,00	62,75	0,00	0,00	0,00
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	0,00	23,78	0,00	0,00	0,00
108-88-3	Toluène	0,00	9,50	0,00	0,00	0,00
110-54-3	n-Hexane	0,00	5,60	0,00	0,00	0,00
67-56-1	Méthanol	0,00	5,29	0,00	0,00	0,00
67-63-0	Alcool isopropylique	0,00	5,13	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	112,05	0,00	0,00	0,00
2e rang SCIAN 3363 – Fabrication de pièces pour véhicules automobiles						
S.O.	Zinc (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	18 783,83	303,04
S.O.	Manganèse (et ses composés)	0,00	0,00	14,40	17 118,07	32,58
S.O.	Chrome (et ses composés)	0,00	0,00	4,66	15 137,89	0,00
S.O.	Nickel (et ses composés)	0,00	0,00	3,89	11 844,52	0,00
S.O.	Cuivre (et ses composés)	0,00	0,00	1,00	4 094,92	0,00
7429-90-5	Aluminium (fumée ou poussière)	0,00	0,00	0,00	2 336,60	0,00
S.O.	Plomb (et ses composés)	42,51	1 797,85	0,00	0,00	0,00
Total		42,51	1 797,85	22,95	69 315,83	335,62
3e Rang SCIAN 3241 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon						
7664-93-9	Acide sulfurique	0,00	0,00	0,00	151,16	12,74
108-95-2	Phénol (et ses sels)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7440-62-2	Vanadium (sauf en alliage) et ses composés	0,00	0,00	0,00	164,76	0,00
S.O.	Nickel (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	135,93	0,00

Acides ou bases	Catalyseurs	Résidus de dépollution	Huiles usées	Autres	Total 2002	Total 2001	Variation (2002-2001)	% de variation (2002-2001)
0,00	0,00	0,00	0,00	863 985,00	863 985,00	900 794,00	-36 809,00	-4,09
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,75	10,03	62,75	625,62
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,78	45,33	-21,54	-47,52
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,50	10,61	-1,11	-10,46
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,60	30,43	-24,83	-81,60
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,29	42,29	-37,00	-87,49
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,13	24,49	-19,36	-79,05
0,00	0,00	0,00	0,00	863 985,00	864 097,10	900 957,20	-36 850,10	-4,26
0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	19 086,97	18 945,86	141,11	0,07
0,00	0,00	0,00	0,00	51,88	17 216,92	7 237,33	9 979,59	137,89
0,00	0,00	0,00	0,00	39,55	15 182,10	4 864,34	10 317,77	212,11
0,00	0,00	0,00	0,00	0,83	11 849,24	1 909,85	9 939,39	520,57
0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	4 095,06	792,70	3 302,36	416,60
0,00	0,00	3,02	0,00	0,00	2 339,62	1 958,68	380,94	19,45
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840,36	2 108,89	-268,53	-12,73
0,00	0,00	3,25	0,00	92,26	71 610,27	37 817,65	33 792,63	47,19
62 048,16	11457	0,00	0,00	1 549,98	75 219,05	66 078,50	9 140,55	13,83
232,78	0,00	0,00	0,00	0,00	232,78	289,09	-56,31	-19,48
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,76	220,63	-55,87	-25,32
0,00	16,59	0,00	0,00	0,00	152,51	110,94	41,57	37,47

		Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie (tonnes)				
Nº de CAS	**Polluant**	**Récupération d'énergie**	**Solvants**	**Substances organiques**	**Métaux**	**Matières inorganiques**
S.O.	Cuivre (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	31,55	0,00
1319-77-3	Crésol (mélange d'isomères et de leurs sels)	A.V.	A.V.	A.V.	A.V.	A.V.
Total		0,00	0,00	0,00	483,40	12,74
4e rang	**SCIAN 2211 - Production, transport et distribution d'électricité**					
S.O.	Cuivre (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	54 243,00	0,48
7440-62-2	Vanadium (sauf en alliage) et ses composés	0,00	0,00	0,00	246,79	136,69
S.O. 08	Plomb (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	208,25	0,16
S.O.	Manganèse (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	8,94	5,35
S.O	Nickel (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	72,44	1,20
Total		0,00	0,00	0,00	54 779,42	143,88
5e rang	**SCIAN 3314 - Production et transformation de métaux non ferreux (à l'exclusion de l'aluminium)**					
S.O.	Plomb (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	26 652,00	4,74
S.O.	Cuivre (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	6 006,01	0,00
7664-93-9	Acide sulfurique	0,00	0,00	0,00	151,16	0,00
S.O.	Zinc (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	1 350,18	0,00
S.O.	Arsenic (et ses composés)	0,00	0,00	0,00	331,35	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	34 490,70	4,74

***Remarques** : A.V. – aucune valeur déclarée, Zéro – valeur nulle déclarée, S.O. – sans objet.*

Acides ou bases	Catalyseurs	Résidus de dépollution	Huiles usées	Autres	Total 2002	Total 2001	Variation (2002-2001)	% de variation (2002-2001)
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,55	31,01	0,54	1,74
A.V.	A.V.	A.V.	A.V.	A.V.	A.V.	47,33	-47,33	NA
62 280,94	11 473,50	0,00	0,00	1 549,98	75 800,65	66 777,50	90 23,15	11,90
0,00	0,00	2,45	0,00	35,01	54 280,95	285,52	53 995,43	18 911,26
0,00	0,00	14,21	0,00	126,23	523,92	487,58	36,34	7,45
0,00	0,00	8,61	0,00	19,19	236,21	51,39	184,82	359,64
0,00	0,00	89,08	0,00	110,64	214,02	277,80	-63,78	-22,96
0,00	0,00	4,49	0,00	73,24	151,38	117,80	-33,58	-28,51
0,00	0,00	118,84	0,00	364,31	55 406,48	1 220,09	54 119,23	97,68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,73	26 657,47	1 719,84	24 937,63	1 450,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	6 006,02	7 341,30	-1335,28	-18,19
3 398,49	0,00	0,00	0,00	0,00	3 549,65	453,47	3 096,18	682,78
0,00	0,00	189,00	0,00	0,01	1 539,19	1 718,12	-178,93	-10,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331,35	387,49	-56,14	-14,49
3 398,49	0,00	189,00	0,00	0,75	38 083,68	11 620,22	26 463,46	69,49

5. Références et bibliographie

5.1 Publications gouvernementales

Environnement Canada. *Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants – 2002.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2002.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Élimination finale et transferts hors site pour traitement avant élimination finale : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Avis concernant les substances répertoriées à l'Inventaire national des rejets de polluants pour 2002.* Extrait de la Gazette du Canada, Partie I, le 29 décembre 2001.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Points saillants : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Recyclage et récupération d'énergie : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Rejets : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Exigences de déclaration : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Sommaire des données de 2001 : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Modification de l'Avis concernant les substances répertoriées à l'Inventaire national des rejets de polluants pour 2001.* Extrait de la Gazette du Canada, Partie I, le 29 décembre 2001.

Environnement Canada. *Guide supplémentaire de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants — autres seuils — 2000.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2001.

Gouvernement du Canada. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).* Lois du Canada (1999), Chapitre 33. Loi sanctionnée le 14 septembre 1999.

Statistique Canada. *Manuel du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, SCIAN Canada, 1997.* Catalogue 12-501-XPE, Ottawa, 1998.

Statistique Canada. *Classification type des industries — 1980.* Catalogue 12-501E, Division des normes, Ottawa, 1989.

5.2 Sites Internet sur les substances

5.2.1 Environnement Canada

La Voie verte : **www.ec.gc.ca**

Inventaire national des rejets polluants – Recherche en ligne : **www.ec.gc.ca/inrp**

Registre environnemental de la LCPE : **www.ec.gc.ca/RegistreLCPE**

Substances nouvelles et existantes : **www.ec.gc.ca/substances**

Liste des substances toxiques (annexe 1 de la LCPE 1999) : **www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/subs_list/Toxicupdate.cfm**

5.2.2 Santé Canada

Division des substances existantes : **www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/dse**

5.2.3 Liens internationaux

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) : **www.atsdr.cdc.gov**

Chemfinder : **chemfinder.cambridgesoft.com**

Environmental Defense Scorecard : **www.scorecard.org**

PollutionWatch : **www.pollutionwatch.org**

Commission de coopération environnementale (CCE) : **www.cec.org**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : **www.iarc.fr**

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC) : **www.inchem.org**

National Toxicology Program (NTP) : **ntp-server.niehs.nih.gov**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : **www.oecd.org**

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : **www.unep.org/french**

Organisation mondiale de la santé : **www.who.int/fr**

5.3 Autres sources d'information

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
1600 Clifton Road (E29)
Atlanta (GA), 30333
U.S.A.
Tél. : (404) 639-6300
Téléc. : (404) 639-6315
Internet : **www.atsdr.cdc.gov**

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Base de données CESARS (*Chemical Evaluation Search and Retrieval System*)
250, rue Main East
Hamilton (ON) L8N 1H6
Tél. : (905) 570-8094
Téléc. : (905) 572-2206
Internet : **www.cchst.ca/products/databases/cesars.html**

Commission de coopération environnementale (CCE)
393, rue Saint-Jacques Ouest
Bureau 200
Montréal (QC) H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Téléc. : (514) 350-4314
Internet : **www.cec.org**

Santé Canada
Coordonnateur de la publication
Centre d'hygiène du milieu
Pré Tunney 0801B3
Ottawa (ON) K1A 0L2
Tél. : (613) 957-3143
Téléc. : (613) 941-8632
Internet : **www.hc-sc.gc.ca**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
150, cours Albert Thomas
F-69372 Lyon cedex 08
France
Tél. : +33 (0)4 72 73 84 85
Téléc. : +33 (0)4 72 73 85 75
Internet : **www.iarc.fr**

National Library of Medicine (TOXNET)
8600 Rockville Park, Bldg. 38A
Bethesda, MD 20894
U.S.A.
Tél. : (301) 496-6531
Téléc. : (301) 480-3537
Internet : **www.nlm.nih.gov/hinfo.html**

Annexe A : Aperçu de l'INRP

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est au cœur des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour contrôler les substances toxiques. Il s'agit d'un inventaire légiféré des rejets de polluants dans l'environnement. Il a été créé en 1992 pour permettre aux Canadiens d'obtenir des renseignements sur les rejets de polluants des installations présentes dans leurs collectivités, notamment sur les quantités rejetées par injection souterraine, ou dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que sur les quantités transférées vers d'autres installations aux fins d'élimination, de traitement, de recyclage ou de récupération d'énergie. Il facilite aussi diverses initiatives environnementales en fournissant des renseignements qui :

- aident les gouvernements et d'autres parties intéressées à définir des priorités d'intervention;
- incitent l'industrie à adopter des mesures proactives de réduction des rejets;
- permettent de suivre les progrès de la réduction des rejets;
- appuient des engagements internationaux;
- aident à élaborer de nouveaux mécanismes d'encadrement, comme des codes de pratique, des règlements, des lignes directrices, etc.

Le programme de l'INRP est en perpétuelle évolution. Les consultations auprès du public et des intervenants font partie intégrante du processus de changement. Depuis sa création, des substances ont été ajoutées ou retirées, les seuils de déclaration des substances ont été corrigés et la portée de l'Inventaire a été élargie à la collecte de données sur les activités de recyclage et de prévention de la pollution. D'autres améliorations sont prévues.

Environnement Canada administre le programme de l'INRP sous le régime de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE 1999). Les propriétaires ou exploitants d'installations qui fabriquent, traitent ou utilisent autrement, dans des conditions prescrites, une ou plusieurs substances répertoriées à l'INRP, sont tenus de présenter un rapport annuel à Environnement Canada sur les rejets et les transferts de ces substances.[1] Voir l'**Annexe B** pour obtenir des définitions portant sur les rejets, sur les éliminations et sur les transferts.

Le public peut consulter tous les renseignements de l'INRP qui ne sont pas confidentiels sur le site Internet d'Environnement Canada. Ces informations sont présentées sous la forme de bases de données, de rapports et d'analyses pouvant être téléchargés. Un outil de recherche permet de prendre connaissance des données fournies par une installation particulière.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en consultant le site Internet d'Environnement Canada sur l'INRP (**www.ec.gc.ca/inrp**) ou en s'adressant au bureau de l'INRP le plus près.

Nouveautés à l'INRP en 2002

Les modifications suivantes ont été apportées à l'INRP pour l'année de déclaration 2002.

Ajout de nouvelles substances

- Composés de chrome hexavalent
- Principaux contaminants atmosphériques (PCA)
  - Monoxyde de carbone (CO)
  - Oxydes d'azote (NO_x)
  - Dioxyde de soufre (SO_2)
  - Matières particulaires (MP)
    - Diamètre égal ou inférieur à 2,5 microns ($MP_{2,5}$)
    - Diamètre égal ou inférieur à 10 microns (MP_{10})
    - Particules totales (PT)
  - Composés organiques volatils (COV)

[1] Les exigences relatives à l'INRP de 2002 ont été publiées le 29 décembre 2001 dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

Changements relatifs aux seuils de déclaration et de concentration

- Cadmium (et ses composés) : le seuil de déclaration fondé sur la masse a été réduit, passant de 10 tonnes à 5 kg. Le seuil de concentration est maintenant de 0,1 %.
- Arsenic (et ses composés), plomb (et ses composés), chrome hexavalent et plomb tétraéthyle : le seuil de déclaration fondé sur la masse a été réduit, passant de 10 tonnes à 5 kg. Le seuil de concentration est maintenant de 0,1 %.
- Chrome (et ses composés) : ne comprend plus le chrome hexavalent.

Changements auxquels le seuil concernant les employés (20 000 heures) ne s'applique pas

- Le débit de traitement de l'incinération des déchets non dangereux, biomédicaux ou hospitaliers est passé de 100 à 26 tonnes par année.
- Les opérations de terminal (pour l'entreposage ou le transfert des produits pétroliers bruts ou raffinés).
- L'évacuation d'eaux usées par un système de collecte d'eaux usées d'un débit de rejet dans les eaux de surface de 10 000 mètres cubes ou plus.

Changements relatifs aux exemptions s'appliquant à des installations particulières

- La peinture, le décapage de véhicules de transport et le reconditionnement de pièces pour l'entretien ou la réparation de véhicules de transport sont maintenant visés par l'INRP.
- Les opérations de terminal ayant pour objet la distribution et le stockage de carburants pour la vente au détail sont maintenant visées par l'INRP.

Prévention de la pollution

- Les exigences de déclaration des activités de prévention de la pollution ont été revues à la hausse.

Changements administratifs

- Les installations qui ont produit une déclaration pour 2001 doivent aviser Environnement Canada si elles ne soumettent pas de déclaration pour 2002.

Changements apportés aux définitions

- Installation – comprend maintenant les installations de pipeline.
- Autre utilisation – comprend utilisation ou élimination.

Liste des substances de l'INRP pour 2002

Pour l'année de déclaration 2002, 273 substances figurent sur la liste de l'INRP; 82 ont été déclarées toxiques en vertu de la LCPE 1999. Au total, 241 substances étaient visées par les exigences de déclarations initiales de l'INRP de 1993 (seuil de déclaration de 10 tonnes, exemption concernant le seuil de concentration de 1 %, à l'exception des sous-produits). Trente-deux substances sont assorties d'une exigence de déclaration différente – le mercure, le cadmium, l'arsenic, le plomb et leurs composés, les composés de chrome hexavalent, le plomb tétraéthyle, 17 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) individuels, les dibenzo-p-dioxines polychlorées (dioxines) et dibenzofurannes polychlorés (furannes), l'hexachlorobenzène (HCB) de même que sept PCA.

Les PCA ont été ajoutés à l'INRP pour l'année de déclaration 2002. Par conséquent, le nombre total de déclarations de substances présentées à l'INRP en 2002 a presque doublé par rapport à l'année précédente. Les renseignements portant sur les PCA font l'objet d'un résumé distinct des autres substances répertoriées à l'INRP qui, pour les besoins du présent rapport, sont appelées « polluants de l'INRP ».

La liste complète des substances répertoriées à l'INRP pour l'année de déclaration 2002 se trouve dans un tableau que l'on peut consulter sur le site Internet de l'INRP (**www.ec.gc.ca/inrp**).

Série des comptes rendus nationaux pour 2002

Le Compte rendu national de l'INRP pour 2002 (le « Compte rendu national 2002 ») regroupe les documents suivants :

- Compte rendu national 2002 – Exigences de déclaration;
- Compte rendu national 2002 – Sommaire des données de 2001;
- Compte rendu national 2002 – Rejets sur place de polluants de l'INRP;
- Compte rendu national 2002 – Élimination finale et transferts hors site pour traitement avant élimination finale;
- Compte rendu national 2002 – Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie.

Les données présentées dans cette série de comptes rendus nationaux sont celles de la base de données de l'INRP au 18 décembre 2003.

Outre la série des comptes rendus nationaux, Environnement Canada a élaboré un nouveau rapport ayant pour titre *Renseigner les Canadiens sur la pollution*. Il donne une image instantanée de la pollution ayant pour origine des sociétés industrielles et commerciales au Canada. En plus de souligner les progrès réalisés dans ce secteur en matière de rejets de polluants ainsi que les tendances qui se dégagent pour l'élimination et le recyclage, le rapport contient des sections spéciales sur les substances toxiques, la prévention de la pollution et la gestion de la pollution au Canada. On y trouve aussi des conseils pratiques sur la façon d'utiliser l'INRP qui s'adressent aux collectivités et aux particuliers.

Nouveaux groupes pour les rejets et les transferts

Les groupes ci-après ont été utilisés pour résumer les renseignements obtenus par l'INRP pour l'année de déclaration 2001. Ils ont également servi pour la période de déclaration 2002.

- Rejets de polluants sur place
  - air
  - eau
  - sol : y compris les déversements, les fuites, etc.
- Élimination
  - élimination sur place : enfouissement, épandage et injection souterraine
  - élimination hors site : enfouissement, épandage, injection souterraine et entreposage
  - transfert hors site pour traitement avant élimination finale :
    - traitement physique
    - traitement chimique
    - traitement biologique
    - incinération ou traitement thermique sans récupération d'énergie
    - traitement dans une usine municipale des eaux usées
- Transfert hors site pour recyclage et récupération d'énergie
  - recyclage
  - récupération d'énergie

À la suite de consultations avec les intervenants, de nouveaux regroupements ont été créés pour les rejets sur place. Il faut souligner que les rejets en milieu terrestre ne comprennent plus les activités d'élimination. Veuillez noter que ces regroupements diffèrent de ceux qui figurent dans le *Guide de déclaration à l'Inventaire des rejets de polluants 2002*. En 2003, ces modifications seront intégrées au *Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants* ainsi qu'au logiciel de déclaration à l'INRP.

Annexe B : Éléments de données détaillés faisant l'objet d'une déclaration à l'INRP

Rejets sur place

Un rejet sur place signifie tout rejet d'un polluant répertorié à l'INRP dans l'environnement, à l'intérieur du périmètre de l'installation. Les rejets sur place comprennent :

- les émissions dans l'air – rejets par une cheminée, un évent ou toute autre source ponctuelle, pertes au moment de l'entreposage ou de la manutention de matériaux, émissions fugitives, déversements et rejets accidentels et autres rejets non ponctuels;
- les rejets dans les eaux de surface – rejets, déversements et fuites, à l'exception des rejets dans les usines municipales d'épuration des eaux usées (qui sont déclarés dans la catégorie des transferts hors site pour traitement);
- les rejets dans le sol – déversements, fuites, etc.

Activités d'élimination finale – sur place et hors site

Les activités ou opérations suivantes font partie de la catégorie intitulée « élimination finale » – sur place et hors site :

- confinement – il y a deux formes de confinement :
  - i) enfouissement;
  - ii) autre entreposage;
- injection souterraine hors site;
- épandage – sur le sol et à des fins de biodégradation;
- élimination finale hors site pour entreposage.

Transfert hors site pour traitement avant élimination finale

Une quantité d'une substance répertoriée à l'INRP peut être transférée hors site pour y être traitée avant élimination finale. Les procédés de traitement comprennent :

- le traitement physique (p. ex., séchage, évaporation, encapsulation ou vitrification);
- le traitement chimique (p. ex., précipitation, stabilisation ou neutralisation);
- le traitement biologique (p. ex., bio-oxidation);
- l'incinération ou le traitement thermique sans récupération d'énergie;
- le traitement dans une usine municipale d'épuration des eaux usées.

Transfert hors site pour recyclage et récupération d'énergie

Une quantité d'une substance répertoriée à l'INRP peut être transférée hors site pour être recyclée et faire l'objet d'une récupération d'énergie. Le « recyclage » renvoie à des activités dans le cadre desquelles une matière ou un composant de la matière est retiré des déchets et ne fait pas l'objet d'une élimination finale. Neuf types d'activités de recyclage sont définis :

- récupération de solvants;
- récupération de substances organiques (autres que des solvants);
- récupération de métaux et des composés métalliques;
- récupération de matières inorganiques (autres que des métaux);
- récupération d'acides et de bases;
- récupération de catalyseurs;
- récupération de résidus de dépollution;
- raffinage et réutilisation d'huiles usées;
- autres activités de récupération, de réutilisation ou de recyclage.

Une substance de l'INRP peut être expédiée pour récupération d'énergie lorsque le contenu énergétique (BTU) de la substance ou de la matière qui la contient est suffisant pour en permettre l'utilisation en remplacement de combustibles fossiles ou d'une autre source d'énergie.